

mis en ligne le 4 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12914 DU 03 AVRIL 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

15 Rue de Kerblaisy

A partir du mercredi 05 avril 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DOS SANTOS Armenio, 5 chemin Parc Jean, 56620 CLEGUER,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement au niveau du n° 15 rue de Kerblaisy et interdire la circulation rue de Keramzec,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mercredi 05 avril et le jeudi 06 avril 2023 le stationnement sera interdit au niveau du 15 rue de Kerblaisy pour permettre l'installation d'un camion grue pour l'élagage d'arbres, de plus la rue de Keramzec sera fermée. Seul le demandeur sera autorisé à stationner et à circuler.

ARTICLE 2 : Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

